



## Protégez votre domicile des cambriolages

Certaines mesures simples à mettre en œuvre permettent de dissuader les cambrioleurs.

Le délinquant est un être rationnel.

**Son objectif est d'obtenir le maximum de gain en ayant le minimum d'effort à fournir et une faible probabilité d'être identifié.**

Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés d'accès.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir au quotidien un comportement de vigilance et de bon sens (fermer les portes et les fenêtres des locaux, ne pas laisser les clés de contact dans les véhicules ...).

### Quelques conseils :

#### **Les abords extérieurs :**

- une clôture et un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituent un premier obstacle contre l'intrusion ;
- équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage efficient, associé à une détection de mouvements. Il favorise la surveillance naturelle et dérange la dissimulation du délinquant ;
- veillez à maîtriser la végétation environnante. Elle ne doit pas permettre la dissimulation ni faciliter l'escalade d'une façade.

#### **La protection mécanique :**

- équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux et barres de renforcement ;
- si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur).

#### **Ayez les bons réflexes :**

- verrouillez la porte même lorsque vous êtes chez vous ;
- évitez de détenir une grosse somme d'argent à votre domicile ;
- lorsque vous vous absentez, ne laissez pas vos clés sous le paillason, sous une jardinière ou dans la boîte aux lettres ;

- évitez de laisser une échelle, des outils, un échafaudage qui pourraient permettre de rentrer chez vous par effraction. De même fermez la porte de votre abri à clé ;
- conservez des photos de vos biens de valeur, les factures et le numéro de série de vos appareils multimédias ;
- n'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés ;
- avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. Au besoin demandez une pièce d'identité ou une carte professionnelle \*. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou objets de valeur ;
- placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres ;
- sans nécessairement constater un acte délictuel, **n'hésitez pas à contacter la gendarmerie afin de signaler tout fait particulier survenu dans ou aux abords de votre domicile**. Le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête. Observez les éléments permettant une identification : type de véhicules, direction prise, numéro d'immatriculation, nombre et description des individus, horaires ...

\* une carte professionnelle comporte toujours les éléments suivants :

- Photographie ;
- nom et prénom de la personne ;
- nom et adresse de l'entreprise ;
- cachet ;
- signature.